

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt -deux, le sept avril à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORIN.

Étaient présents : M SORIN, Mme DUSSAUT, M. PINSON, M. DANIAU, Mme BLIN-LABBÉ, M. BOUCHET, Mme MAIGNE, Mme VALLIOT, Mme BOUREAU, M. BOUCLÉ

Absents excusés : M. GUIGNON.

Absents : /.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Mme DUSSAUT Cécile

Date de convocation : 01/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 11


Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

 **Approuve** à l'unanimité au titre de l'année 2021 :

- le compte de gestion du budget principal Commune
- le compte de gestion du budget annexe Logements sociaux

 **Approuve** à l'unanimité (le maire s'est retiré de la séance) :

- le Compte Administratif 2021 du budget principal **COMMUNE**, présenté comme suit :

Fonctionnement :

- Résultats 2020 : Excédent	+ 85 023, 89 €
- Résultats 2021 : Excédent	+ 836, 48 €
Total excédent	+ 85 860, 37 €

Investissement :

- Résultats 2020 : Déficit	- 26 099, 90 €
- Résultats 2021 : Déficit	- 13 500, 78 €
Résultat : Déficit	- 39 600, 68 €
Restes à réaliser Dépenses	- 6 689, 54 €
Restes à réaliser Recettes	+ 10 606, 82 €
Besoin de financement	35 683, 40 €

- le Compte Administratif 2021 du budget annexe **LOGEMENTS SOCIAUX**, présenté comme suit :

Fonctionnement :

- Résultats 2020 : Excédent	+ 5 623, 23 €
- Résultats 2021 : Excédent	+ 6 809, 15 €
Total excédent	+ 12 432, 38 €

Investissement :

- Résultats 2020 : Déficit	- 4 421, 88 €
- Résultats 2021 : Déficit	- 84, 51 €
Résultat : Déficit	- 4 506, 39 €
Restes à réaliser Dépenses	- 0, 00 €
Restes à réaliser Recettes	+ 0, 00 €
Besoin de financement	4 506, 39 €

 **Vote et Maintient** les Taux d'imposition des Taxes Foncières 2022 à l'unanimité :

- La taxe foncière (bâti) **35, 36 % (18, 88 % + 16, 48 % Département)**
- La taxe foncière (non bâti) **38, 48 %**

✍ **Procède** au vote des subventions aux associations locales pour l'année 2022 d'une enveloppe globale de 2 690, 00 €uros.

✍ **Procède** à l'unanimité aux Affectations des résultats 2021 de la façon suivante :

- Budget principal **COMMUNE** :
 - au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 35 683, 40 €
 - au D 001 - déficit d'investissement reporté 39 600, 68 €
 - au R 002 - excédent de fonctionnement reporté 50 176, 97 €
- Budget principal **LOGEMENTS SOCIAUX** :
 - au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 4 506, 39 €
 - au D 001 - déficit d'investissement reporté 4 506, 39 €
 - au R 002 - excédent de fonctionnement reporté 7 925, 99 €

✍ **Vote** à l'unanimité les Budgets Primitifs au titre de l'année 2022 :

- Budget principal **COMMUNE** :
 - Section de fonctionnement : 332 064, 20 € en recettes et en dépenses
 - Section d'investissement : 177 740, 56 € en recettes et en dépenses
- Budget principal **LOGEMENTS SOCIAUX** :
 - Section de fonctionnement : 16 642, 68 € en recettes et en dépenses
 - Section d'investissement : 17 171, 18 € en recettes et en dépenses

✍ **Etablit** le tableau des permanences pour les élections Présidentielles du 10 avril et 24 Avril 2022.

✍ **Questions diverses** :

- Il est informé :
 - ⇒ De la visite de Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil Départemental 37 le vendredi 08 avril à 10h30.
 - ⇒ De l'installation du distributeur à pains « Place d'Arembour de Sainte More » et de la réflexion du devenir de la salle de la Maison Communale (ancien dépôt de pains).
 - ⇒ De la proposition du devis Pyroconcept pour le feu d'artifice du 14 juillet (partagé avec la commune de Channay sur Lathan), d'un montant de 1 060 € TTC pour la commune. Il sera tiré à 23 h au stade de Saint-Laurent-de-Lin.
 - ⇒ Du montant du devis de l'entreprise REVEAU pour la réfection des portes en bois de la Mairie et salle ainsi que la main courante de la salle associative.
 - ⇒ De l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères à hauteur de 46 %.
 - ⇒ De l'installation d'une connexion internet pour la salle associative.
 - ⇒ De la divagation de chiens sur la commune qui détériorent les poubelles d'ordures ménagères.
 - ⇒ Du nettoyage du plan d'eau de la Marnière.
 - ⇒ De la réflexion du mode de distribution des sacs jaunes suite à la fermeture du dépôt de pains.